

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3444**

commune (s) : Vénissieux

objet : Grand projet de ville (GPV) sur les secteurs des Minguettes et de Max Barel - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à la Commune de Vénissieux, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, la SACOVIV, l'OPH Grand Lyon habitat, Alliade habitat et ABC HLM

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur** : Monsieur Charrier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 9 juillet 2012****Décision n° B-2012-3444**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Grand projet de ville (GPV) sur les secteurs des Minguettes et de Max Barel - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à la Commune de Vénissieux, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, la SACOVIV, l'OPH Grand Lyon habitat, Alliade habitat et ABC HLM**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Vénissieux du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS d'agglomération ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de GSUP.

Depuis 2006, une approche territorialisée de la GSUP a été développée et mise en œuvre par les acteurs de la GSUP. Elle s'est traduite dans 8 projets de gestion stratégique de site déployés sur les secteurs des Minguettes et de Max Barel. Chaque projet de gestion de site définit :

- les enjeux majeurs et les objectifs prioritaires de gestion du site en vue de pérenniser les investissements du projet urbain,
- les adaptations nécessaires des organisations en place et de leurs méthodes de travail.

Les actions de la programmation 2012 sont la traduction des engagements partenariaux et sont issues majoritairement des projets de gestion territoriaux.

Par ailleurs, des actions d'entretien mutualisé sont développées ainsi que des actions de sensibilisation autour de la consommation d'énergie et du respect de la propreté.

Le coût global des actions définies et retenues par les partenaires concernés pour l'année 2012 a été estimé à 959 935 € avec un engagement financier de la Communauté urbaine de Lyon de 279 220 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2012, détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires est annexé au présent dossier ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Vénissieux, sur le périmètre du grand projet de ville (GPV) des secteurs des Minguettes et de Max Barel pour l'année 2012,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 279 220 €, répartis comme suit :

- 97 380 € au profit de la Commune de Vénissieux,
- 36 000 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône,
- 15 000 € au profit de la SACOVIV,
- 43 840 € au profit de l'OPH Grand Lyon habitat,
- 67 500 € au profit de Alliade habitat,
- 19 500 € au profit de ABC HLM,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Vénissieux, l'OPH du Rhône, la SACOVIV, l'OPH Grand Lyon habitat, Alliade habitat et ABC HLM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - comptes 657 341, 657 4 et 657 38 - fonction 824 - opération n° 0P17O1970.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.**